

Sommaire

ÉDITORIAL

4.10 MUNICIPALITÉ

11 TRAVAUX

ENVIRONNEMENT

13.14 CITOYENNETÉ

15 CULTURE

16.20 **ASSOCIATIONS**

21.22 POPULATION

23.24 EN BREF

SPORT

26.28 ÉTAT CIVIL

29 **BOÎTE À IMAGES**







l'écho du Haut Soultzbach \n°8 HIVER 2019

Directeurs de la publication :

Franck DUDT, Christophe BELTZUNG, Maires

Conception graphique et impression : **DULES**



Rédaction et photos :

Membres de la commission Communication, Maurice AUBERT, Bernard SCHMELTZ, Anne-Catherine REITZER, Anne KIPPELEN.

Commune du Haut Soultzbach

Tél: 03 89 82 52 10 Fax: 03 89 39 03 77 mairie@le-haut-soultzbach.fr

www.le-haut-soultzbach.fr et sur 🚮





S'APPUYER SUR LA PROXIMITÉ POUR NOS VILLAGES

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Encore une année qui se termine et de nouvelles pages à écrire qui s'ouvrent... 2019 aura été une année animée avec la finale du championnat de France de caisses à savon notamment.

Nous retiendrons de cette année qui s'achève quelques réalisations avec l'installation d'un nouvel éclairage de la rue Allmend à Mortzwiller ou encore la rénovation du calvaire à l'entrée de l'église Sainte Marguerite. Ces chantiers ont été réalisés par des entreprises locales et nous pouvons être heureux de bénéficier de telles compétences sur notre territoire.

Cette année aura également été l'année d'une belle opportunité. En effet, Mme RIETH, qui a déjà lancé et réussi l'implantation d'une épicerie à Oberbruck, a proposé de racheter la maison Kuenemann qui était par le passé le commerce local de notre commune. Ce bâtiment avait été acheté par l'Etablissement Foncier d'Alsace pour le compte de la commune et devait servir de mairie annexe pour permettre aux habitants de disposer d'un lieu d'accueil à Soppe-le-Haut en complément du siège de Mortzwiller.

La proposition de Mme RIETH remettait en cause ce projet, mais le Conseil Municipal a estimé gu'une telle opportunité ne se représenterait pas pour réouvrir un commerce de proximité dans la commune. En attendant, la mairie annexe reste dans le presbytère et une réflexion devra être menée dans les prochaines années à ce sujet.

Nous avons fait un choix pragmatique pour permettre à notre commune de poursuivre son développement.

Nous tenions à vous apporter ces explications pour vous permettre de comprendre les ressorts des décisions que nous prenons avec le souci constant de l'intérêt général.

Nous aurons l'occasion d'échanger à ce sujet le dimanche 5 janvier 2020 à 10h15 au foyer rural de Soppe-le-Haut lors de la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. Tous les habitants de Mortzwiller et Soppe-le-Haut sont invités!

En attendant ce moment, nous vous souhaitons un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année!

Bien cordialement,

Christophe BELTZUNG

Maire délégué de Mortzwiller



Franck DUDT

Maire du Haut Soultzbach Maire délégué de Soppe-le-Haut





Le Calvaire de l'église **Sainte Marguerite** rénové.

Les échos du Conseil Municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

M. Franck DUDT présente le rapport d'activités 2018 du syndicat et relève particulièrement les points forts de l'année 2018, à savoir :

- Vie du syndicat et notamment les travaux entrepris par la Communauté de Communes de la Doller et du Soultzbach avec la réalisation d'une extension du réseau de distribution d'électricité en faveur des entreprises de la zone industrielle de la Doller à Burnhaupt le Haut/ Guewenheim pour répondre aux besoins en puissance électrique du réseau,
- Les infos et actualités 2018 et notamment le compteur LINKY,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité, les redevances, les finances du syndicat,
- · Les critères d'aide du syndicat,
- · Les travaux environnement co-financés par Enedis, déplacements d'ouvrage basse tension, haute tension,
- Les réalisations 2018,
- · La délégation de service public gaz.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2018 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Faisant suite à la rencontre de la commission des associations réunie ce jour avant la séance et à l'étude des dossiers de demande de subvention communale émis par les associations, Monsieur le Maire fait part des propositions suivantes :

Subventions communales	
Société de Mandolines Soppe/Mortzwiller	1 200,00 €
Gratitude	2 000,00 €
Assoc. Donneurs de Sang Soppe/Mortzwiller	250,00 €
Association des Parents du Vallon	400,00 €
Groupement action sociale	170,00 €
Les Joyeux Schollabera	200,00 €
Chorale Ste Cécile	200,00 €
Les Restos du Coeur	70,00 €
Caritas	70,00 €
La Banque Alimentaire	70,00 €
Amis de la Bibliothèque	60,00 €
Association Sports et Loisirs	300,00 €
TOTAL	4 990,00 €

Le montant des crédits votés au budget primitif 2019 est de 6000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les propositions de la commission pour un montant total de 4 990 € :

Ne prennent pas part aux délibérations, les membres respectifs suivants :

- l'Association Gratitude : Mme Rose-Marie FRICKER, M. Claude BUESSLER.
- l'A.S.L : Mme Rose-Marie FRICKER, Mme Bénédicte BAUDOIN, M. Henri STASCHE, Mme Germaine VILMIN, M. Claude BUESSLER.
- l'Association Donneurs de Sang Soppe/Mortzwiller : Mme Bénédicte BAUDOIN.
- l'Association les Joyeux Schollabera : MM. Claude BUESSLER, Jean-Marc NOVIOT.
- · Chorale Ste Cécile : M. Claude BUESSLER.

DEMANDE DE SUBVENTION JTM (Poney Club MEGRE à MORTZWILLER)/mairie.

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, la demande de l'association JTM MEGRE concernant le développement des activités de découverte équestre chemin du Haut Bois à Mortzwiller.

A cet effet, il donne la parole à M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué.

M. BELTZUNG explique que M. MEGRE tient une activité de centre équestre, une ferme pédagogique et présente son projet de construction d'un manège couvert pour permettre d'augmenter le nombre de boxes de 12 places et d'autant pour les poneys. Cela permettra de répondre aux demandes en constante augmentation. L'activité pourra donc se faire dans de meilleures conditions. M. BELTZUNG précise qu'une demande a été déposée auprès du Pays Thur Doller afin de pouvoir bénéficier d'une aide par les fonds du Programme LEADER qui est conditionnée par l'octroi d'autres aides publiques. La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach de Masevaux donnera quant à elle quatre fois la somme de la Commune.

M. Christophe BELTZUNG argumente le fait qu'un nombre important d'enfants du vallon viennent sur ce site.

Ainsi, une aide d'un montant de 1 000 € est soumis au vote de l'assemblée pour soutenir cette activité dans la Commune :

Le Conseil Municipal délibère et vote : Abstention : Mme Karine BISCHOFF Contre : -Pour : 23

Une aide d'un montant de 1 000 € sera donc versée à M. MEGRE, JTM Mortzwiller.

ORAGES ET INONDATIONS – SITUATION DES RUES FELDWEG ET KAUFWEG A SOPPE-LE-HAUT

M. le Maire fait part des différentes étapes de ce dossier. En effet, après les inondations et les coulées d'eau boueuses de juin 2018, la municipalité s'est réunie avec les représentants du SMARL EPAGE, de la Chambre d'agriculture et du Département. Un diagnostic agricole complet a été réalisé.

Deux propositions de travaux ont été faites pour un montant de 300 000 € que la Commune a refusé de suivre.

Une rencontre avec les agriculteurs a également été organisée pour la mise en place d'un plan d'actions avec des mesures préventives qui pourraient améliorer la situation.

Une rencontre entre la municipalité, les riverains et les propriétaires des parcelles situées en contre-bas du Feldweg jusqu'à hauteur des étangs avant la rue Kaufweg s'est déroulée le 13 juin dernier à la mairie. Après débat et présentation du projet de fossé à réaliser le long du chemin pour canaliser l'eau jusqu'aux étangs et de la diriger vers le ruisseau, cette proposition n'a pas fait l'unanimité malgré de bons échanges sur le problème. M. le Maire tient à remercier M. Hugo LIENERT pour son implication dans ce dossier et se joint à l'avis général des propriétaires et riverains pour la mise en attente de travaux. Certains personnes présentes ont également signalé la présence de souche et autres branchages dans le ruisseau. Ces éléments mettent également un frein au bon écoulement des eaux. M. le Maire se charge de faire la demande auprès du SMARL EPAGE.

Ainsi, la municipalité se propose de faire appliquer dans les meilleures conditions possibles les mesures de maintien de bandes enherbées en bordure des parcelles du chemin dans un premier temps. Un courrier sera adressé aux exploitants concernés afin qu'ils appliquent et s'engagent sur cette mesure.

Pour le problème du talus mis en place au bout de la rue Kaufweg, M. le Maire fait part des différentes étapes de sa réalisation et de la situation qui en découle. Il s'avère que les plants actuels fragilisent l'érosion. M. le Maire précise que la Commune entretient cet espace deux fois par an.

La question qui se pose est de savoir qui est responsable de cette situation.

MM. NOVIOT, SITTER et BUESSLER proposent la plantation de miscanthus, cette graminée robuste miscanthus forme des touffes imposantes qui s'étalent

au fil des ans. En fin d'été, les épis s'élèvent jusqu'à 4 m et permettent de filtrer l'eau (plantations à BERNWILLER et AMMERTZWILLER).

M. FINCK fait part de son avis sur la situation et souhaite que le Département s'implique sur cette problématique. Il précise que ce n'est pas à l'association foncière de prendre en charge les travaux.

Ainsi, le Conseil Municipal délibère et décide qu'au vu du principe de précaution, la bute soit rabotée d'environ 50 cm; et demande qu'il soit replanté des variétés de plantes pour faire barrage aux coulées de boues.

Abstention : M. Claude BUESSLER

Contre : -

Pour: 23

Ce point sera également soumis à l'approbation des membres du bureau de l'association foncière lors d'une prochaine réunion.

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE NOUVELLE REPARTITION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH

Compte tenu de l'ensemble de ces règles et sur avis à l'unanimité des membres du bureau de la Communauté de Communes, la proposition qui est faite porte sur un accord local reprenant la composition du Conseil Communautaire actuel et fixant le nombre de sièges et leur répartition entre les communes de la manière suivante :

Commune	Population INSEE 2018	Répartition 2020-2026
MASEVAUX-NIEDERBRUCK	3 863	8
BURNHAUPT-LE-BAS	1 905	3
BURNHAUPT-LE-HAUT	1 871	3
SENTHEIM	1 618	3
GUEWENHEIM	1 332	2
LE HAUT SOULTZBACH	961	2
LAUW	933	2
KIRCHBERG	803	1
SOPPE-LE-BAS	781	1
SEWEN	510	1
RIMBACH	484	1
DOLLEREN	481	1
OBERBRUCK	407	1
SICKERT	338	1
WEGSCHEID	331	1
	16 618	31

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord : Pour fixer le nombre à 31 sièges pour composer l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

14

à compter du prochain renouvellement des conseils 68780 SOPPE-LE-HAUT 4 Grand'Rue pour un montant municipaux, sur la répartition des sièges selon l'accord local figurant dans la dernière colonne du tableau ci-

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité par :

Abstention: -Contre:-Pour: 24

dessus.

Approuve l'accord local fixant à 31 le nombre de sièges du Conseil Communautaire ainsi que la répartition de ces sièges entre les communes membres à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents.

URBANISME SOPPE-LE-HAUT

→ 8.1. TERRAIN KLIMENKO : M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de vente du terrain de Mme Marguerite KLIMENKO de Soppe-le-Haut, rue de Belfort. Il s'avère indispensable de prévoir un accès aux parcelles à proximité pour éviter un enclavement. Ainsi après contact avec Mme KLIMENKO, appel a été fait au géomètre en commun accord pour l'arpentage d'une surface de 1.03 ares issue de la parcelle cadastrée section 01 n°457 qui représente en totalité 6.17 ares de terrain constructible

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après en avoir délibéré :

décide l'achat au profit de la Commune

314 – section 01 parcelle en cours d'arpentage – parcelle primitive 457 «Village»: 6.17 ares

Partie détachée : section 01 parcelle 457/72 de 1.03 ares Vendeur : Mme Marguerite KLIMENKO née WUNENBURGER domiciliée à 68120 PFASTATT, 31 rue des Maquisards pour l'euro symbolique.

Habilite M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'achat dudit terrain,

Et de signer l'acte d'achat.

Les frais seront pris en charge par la Commune.

→ 8.2. TERRAIN COMMUNAL VENTE LAMBALOT :

M. le Maire fait part à l'assemblée des échanges avec M. Emmanuel LAMBALOT concernant sa proposition d'achat d'une parcelle communale longeant sa propriété cadastrée section 01 parcelle n°123 « Village » : 4.12 ares de terrain constructible. Après discussion avec M. Paul SCHNEBELEN propriétaire voisin un accord a été trouvé entre les parties.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après en avoir délibéré :

décide de la vente au profit de M. Mme Emmanuel LAMBALOT

314 – section 01 parcelle n°123 «Village » : 4.12 ares. Acheteurs : M. Mme Emmanuel LAMBALOT domiciliés à de 4 000 euros.

Habilite M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach à entreprendre les démarches nécessaires en vue de la vente dudit terrain

De signer l'acte de vente

Les frais seront pris en charge par l'acheteur.

→ 8.3. TERRAIN EGLY: M. le Maire fait part à l'assemblée des échanges avec M. et Mme Bernard EGLY concernant la parcelle située dans la rue de l'église à l'entrée du cimetière d'une surface de 6 centiares cadastrée 314 section 01 n°375.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après en avoir délibéré :

Décide de l'achat au profit de la Commune

314 – section 01 parcelle n°375 de 6 centiares :

Vendeurs : M. et Mme Bernard EGLY domiciliés à 68780 SOPPE-LE-HAUT 24 Grand'Rue pour l'euro symbolique Habilite M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'achat dudit terrain,

Et de signer l'acte d'achat.

Les frais seront pris en charge par la Commune.

URBANISME MORTZWILLER

→ 9.1. TERRAIN COMMUNAL VENTE SCHNEBELEN:

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué. Il expose le fait que M. SCHNEBELEN est propriétaire de plusieurs parcelles qui jouxtent la parcelle communale cadastrée section 04 n°24 « Trefzenhag » d'une surface de 60.12 ares. Cette parcelle se trouve en limite des deux bancs communaux, terrain non constructible.

Après discussion, et pour permettre à M. SCHNEBELEN de disposer d'un accès à ses différentes parcelles,

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un accord de principe,

Après en avoir délibéré :

Demande le découpage de la parcelle cadastrée section 04 n°24 auprès de M. ORTLIEB Géomètre

décide de la vente au profit de M. Mme Paul SCHNEBELEN

314 – section 01 parcelle n°123.

Acheteurs : M. Mme Paul SCHNEBELEN domiciliés à 68780 SOPPE-LE-HAUT 12 Grand'Rue pour un montant restant à définir après connaissance de l'arpentage qui sera présenté par le géomètre.

DECLASSEMENT ANCIEN CHEMIN RUE DU MOULIN A MORTZWILLER

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué qui expose à l'aide d'un plan cadastral la situation actuelle dans la rue du Moulin ainsi que le nom des différents propriétaires riverains.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et confirme à l'unanimité le fait que ce chemin n'est plus circulable et n'est plus utilisé depuis longtemps, qu'il n'est plus affecté à un usage direct du public et demande par la présente son déclassement de fait.

En effet les biens du domaine public des collectivités territoriales sont inaliénables et imprescriptibles (art. L 1311-1 du CGCT ; art. L 3111-1 du CG3P). Ils ne peuvent être vendus sans avoir été préalablement désaffectés et déclassés. Les délaissés de voirie, la disparition de la domanialité publique résulte du fait que ce terrain n'est plus utilisé pour la circulation.

Ainsi, M. le Maire délégué propose le déclassement du chemin et de le découper dans le but de la vendre à chacun des propriétaires riverains. La partie avant de la parcelle serait conservée par la Commune afin de garantir l'accès à la parcelle section 04 n°91. Le Conseil Municipal donne un accord de principe. Les frais d'arpentage seront à la charge de la Commune.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

M. le Maire fait part de l'intérêt qu'il a porté sur un projet d'énergie citoyenne sur la Commune. En effet, la société Alter Alsace Energies de LUTTERBACH représentée par Mme LEMAIGNAN a pris contact avec la municipalité.

Après échanges et discussions une proposition d'accompagnement est soumise à l'assemblée :

Il s'agit en fait de mener une réflexion sur la valorisation de toitures pour la production d'électricité photovoltaïque. Des bâtiments ont été identifiés, et notamment le foyer rural de Soppe-le-Haut, la salle festive de Mortzwiller et le garage attenant. Un groupe-projet citoyen devrait permettre d'aboutir à une idée commune de transition énergétique locale.

Il existe un partenariat avec l'association, l'ADEME et la Région Grand-Est qui permet de cofinancer à hauteur de 65 % les actions d'émergence de groupements citoyens d'énergie renouvelable. Le coût de cette phase initiale se monte à 700 € à prendre en charge par la Commune. Il est également question de centrale villageoise. C'est en s'associant collectivement qu'un citoyen peut devenir un producteur d'énergie renouvelable.

La création d'une société permettrait à chaque citoyen de proposer son toit en location en étant actionnaire de la société et à celle-ci de procéder à la revente de l'électricité.

M. le Maire présente

- · l'étude de rentabilité pour le projet de centrale photovoltaïque sur la salle festive et le garage de Mortzwiller. L'étude a été réalisée pour une installation de 33 Kw de panneaux solaires dédiés à la vente de la production.
- · l'étude de rentabilité pour le projet de centrale photovoltaïque sur les toits du foyer ; installation de 36 Kw.

L'assemblée prend connaissance de tous ces éléments ; un article de presse a également paru dans le journal l'Alsace le 11 juin dernier sur l'énergie renouvelable : les centrales villageoises prônent le photovoltaïque d'initiative citoyenne.

M. Jérôme FINCK suggère qu'un tel projet soit vu au niveau de la Communauté de Communes. Il indique également qu'il serait intéressant d'étudier la possibilité de location de toit à échelle de tous les habitants du village. Il est également question de la durée de vie des panneaux (rendement) et de l'origine des panneaux.

M. le Maire propose de faire un tour de table afin que chacun s'exprime.

M. Christophe BELTZUNG est prêt à suivre l'objectif de la Région et à faire étudier la rentabilité

Accord de principe pour l'engagement d'une étude pour : MM. RULOFS, MANSUTTI, NOVIOT, SCHMITT, RINGENBACH, SITTER, STASCHE, SAILLEY, BLONDÉ PELTIER, SÉTIF, FINCK.

MMES, BAUDOIN, BISCHOFF, CÔTE, FRICKER, VILMIN. Abstention: M. BUESSLER.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

Donne un accord de principe sur la proposition d'accompagnement de la société Alter Alsace Energies de LUTTERBACH par

Abstention: Claude BUESSLER

Contre:-Pour : 23.

TRAVAUX

M. le Maire fait le point sur les chantiers en cours :

- → **CALVAIRE**: fin des travaux pour le 15 juillet.
- → **FOYER RURAL**: demande de déclaration préalable de travaux en cours d'instruction pour l'avancée de toit et le remplacement de deux portes.

Voirie : une traversée de route sera réalisée pour la mise en place d'un regard de collecte pour les eaux pluviales à HAUTEUR DU 62 GRAND'RUE À SOPPE-LE-HAUT.

- → APPARTEMENTS ÉCOLE DE SOPPE-LE-HAUT installation de VMC et remplacement des fenêtres : en cours d'achèvement.
- → AIRE DE RETOURNEMENT EN FORÊT : travaux réalisés.
- → **PORTAIL ÉGLISE**: instruction en cours auprès de l'Architecte des Bâtiments de France à COLMAR. M. Paul EGLY a remis en mairie une photo de 1955 sur laquelle on observe les deux piliers avec un portail en fer forgé. M. le Maire remercie M. EGLY pour cet élément qui sera communiqué à l'ABF en attente d'une décision.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH : SITUATION DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION

M. le Maire fait état de la situation. En effet, les corps de sapeurs-pompiers de SOPPE-LE-BAS et celui de DIEFMATTEN, FALKWILLER, GILDWILLER ET HECKEN

ont pour projet de se réunir. Deux réunions sont prévues -> BULLETIN MUNICIPAL : l'impression est en entre les élus Maires et les Présidents de Corps. Ce corps réuni pourrait donc se composer de 40 sapeurspompiers ce qui représente déjà un corps de qualité.

Il s'avère que suite à une première rencontre un accord de principe s'est annoncé, reste la 2ème réunion durant laquelle il sera question de la gestion administrative et la partie financière. A priori, d'après les informations de la Préfecture il serait souhaitable que le SIS reprenne la compétence sapeurs-pompiers en plus du scolaire. Le SIVOM DIEFMATTEN, FALKWILLER, GILDWILLER ET HECKEN pourrait conserver le scolaire.

Dans le cas d'un rajout de compétence au SIS, il sera question d'une modification des statuts par délibération des communes d'ici l'automne. Il est également question du calcul de la contribution SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours). C'est la Communauté de Communes qui prend en charge cette dépense pour LE HAUT SOULTZBACH et SOPPE-LE-BAS.

M. Christophe BELTZUNG Maire délégué prend la parole et trace un historique sur le corps des sapeurs-pompiers et sur la fragilité financière suite aux investissements. Il s'avère également que le bâtiment où sont installés les sapeurs-pompiers est propriété de la Commune de SOPPE LE BAS.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- → OPÉRATION ROSIERS DE LA MÉMOIRE DU **SOUVENIR FRANÇAIS :** M. le Maire communique la proposition du Souvenir Français présentée par M. Antoine EHRET. Il s'agit d'une opération nationale. Un partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a été conclu pour participer à l'achat de rosiers. Il se présente de la manière suivante : le prix d'achat d'un rosier est de 25 € et le Souvenir Français local propose de livrer à chaque commune ayant un monument aux morts trois rosiers. Cela représente donc un coût de 75 € pour Le Haut Soultzbach. Un accord de principe est donné pour cette démarche.
- → SITE PÉRISCOLAIRE DE SOPPE-LE-BAS : M. le Maire informe l'assemblée du passage de la Directrice sur le site. Il s'avère qu'un accord avait été conclu afin que l'agent technique intercommunal se charge de l'entretien des espaces verts sur tous les sites à l'exception de MASEVAUX. Il s'avère que dorénavant la Communauté de Communes prendra à sa charge cette prestation. M. le Président du SIS sera averti.
- → **TRANSPORT SCOLAIRE**: la prise en charge des frais de transport continuera à se faire par la Région jusqu'en 2021.
- → ECOLE MATERNELLE DE SOPPE-LE-BAS : M. SÉTIF Président du SIS informe l'assemblée du démarrage des travaux. Ce chantier devrait se finaliser d'ici le 15 août. M. Christophe BELTZUNG maire délégué tient à remercier M. SÉTIF pour toutes les démarches effectuées et sur l'effort fourni pour mener à bien ce chantier.

- cours, l'assemblée tient à remercier M. RULOFS pour l'important travail fourni pour cette édition.
- → **PUMP TRACK:** La présentation aux jeunes de 7 ans à 15 ans a été faite le samedi 22 juin 2019 Une quarantaine de jeunes était présent ainsi que M. TROQUIER. Le matériel a été présenté ainsi que les panneaux de réglementation. Un article a déjà paru dans la presse
- → FRANÇOIS FLORENT: Les livres ont été réceptionnés. Des bénévoles de la bibliothèque se chargeront de répertorier les différents ouvrages dans les semaines à venir. Toute l'assemblée remercie chaleureusement M. François FLORENT.
- → POTEAUX DE VOLLEY PLATEAU SPORTIF SOPPE-**LE-HAUT:** M. PELTIER propose que les poteaux soient enlevés pour des raisons de sécurité. M. RINGENBACH est chargé de les supprimer avec l'ouvrier communal. La réfection du grillage sur le terrain de tennis béton est également à faire.

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2019 À 20h30

En préambule, M. Franck DUDT fait état des dégâts liés à la sécheresse bien que le vallon du Soultzbach soit relativement épargné. Néanmoins les cours du bois s'effondrent et les recettes communales pourraient être

Ence qui concerne les quelques parcelles complémentaires susceptibles d'être soumises à l'ONF, un devis de 4 2666 € TTC a été établi par le géomètre pour déterminer les parcelles de forêt. Le Conseil Municipal estime le coût trop conséquent pour y donner suite.

ETAT PRÉVISIONNEL DES COUPES 2020

Les prévisions des coupes à façonner s'élèvent à :

- → 755 m3 : parcelles 4, 10, 11.c et 11i pour Mortzwiller
- → 377 m3 : parcelles 3i et 4i pour Soppe-le-Haut Soit un total de 1 132 m3.

Les coupes en vente sur pied s'élèvent à :

- → 108 m3 : parcelle 4 pour Mortzwiller
- → 69 m3 : parcelles 2c pour Soppe-le-Haut Soit un total de 177 m3.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, l'état prévisionnel des coupes 2019.

CONVENTION MAISON FORESTIERE DE REININGUE

Faisant suite à la présentation par M. Franck DUDT de la proposition de convention liant la commune déléguée de SOPPE-le-HAUT et celle de REININGUE au sujet de la maison forestière, les adjoints et conseillers municipaux sont surpris et demandent des explications complémentaires.

M. le Maire du HAUT SOULTZBACH propose d'envoyer

un courrier à son homologue de REININGUE pour connaître le coût de la mise en location de cette maison à l'agent ONF.

Néanmoins, le Conseil Municipal, après délibération approuve à l'unanimité la convention proposée et autorise M. le Maire à la signer.

RAPPORT ANNUEL 2018 SMICTOM

M. le Maire présente le document élaboré par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de ROUGEMONT LE CHATEAU. Chacun des membres en a été destinataire par mail.

M. Jérôme FINCK prend la parole et déclare que la nouvelle équipe en place à fait un travail formidable.

Au niveau de la performance du tri, le syndicat se retrouver dans le top 20 au niveau national.

Conformément au décret N°2404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DE **MORTZWILLER**

→ ELECTIONS MUNICIPALES - RÉUNIONS DES CANDIDATS

La commune met gratuitement à disposition la salle festive pour toute personne souhaitant organiser une réunion, à raison de six réunions maximales.

Si réunion publique il devait y avoir, la location de la salle festive serait payante.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après délibération, approuve cette décision.

OPPORTUNITE VENTE ANCIENNE **EPICERIE KUENEMANN**

M. Franck DUDT a été contacté au courant de l'été par Mme Marie-Louise RIETH, gérante du Proxi d'Oberbruck ; à la recherche d'un bâtiment pouvant abriter une épicerie au cœur d'un village. M. le Maire propose la visite de l'ancienne épicerie KUENEMANN.

Mme RIETH est immédiatement conquise et propose d'acheter le bien. On pourra, le cas échéant, y trouver des produits locaux, du pain frais, un lieu convivial pour boire un café façon Stamtisch voire une terrasse dans le verger en face ? Elle se propose également de fournir les sacs jaunes de tri aux habitants...

A l'occasion d'une discussion à bâton rompu au sein de la communauté de communes, M. DUDT apprend que Mme RIETH est également en pour parler avec une autre commune de l'aire de la CCVDS.

M. DUDT en parle à ses adjoints et se demande si l'on peut se permettre de passer à côté d'une telle opportunité?

Financièrement parlant, Mme RIETH propose 125 000 €.

M. le Maire demande l'avis des Domaines qui estime le bien au même montant.

Désormais, il est urgent de prendre une décision et la séance du conseil municipal est provoquée rapidement. La loi « communes nouvelles » ayant été adoptée le 24 juillet dernier, les communes déléguées n'ont plus obligation de disposer d'une mairie annexe, l'utilité d'une mairie annexe est remise en cause et le maire propose de garder les locaux actuels.

Les élus sont unanimes, une telle opportunité ne se représentera pas, il faut encourager ce genre d'initiative, salutaire aux habitants du Haut Soultzbach.

Néanmoins, il sera spécifié dans la vente qu'en cas de revente, le droit de priorité sera donné à la commune pour racheter le bien sans attendre l'exercice du droit de préemption.

Le permis de démolir pour la grange va être sollicité;

- → l'entreprise FESSLER Couverture Zinguerie a établi un devis à hauteur de 2 615,71 € TTC pour la dépose du
- → l'entreprise Richard SCHMITT a établi un devis à hauteur de 3 576 € TTC pour la démolition,

Ces devis sont approuvés par l'ensemble du Conseil Municipal et M. le Maire va signer les bons pour accord.

Les parcelles 523 et 526 sont estimées à 70 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, la vente de la maison KUENEMANN à Mme Marie-Louise RIETH en vue de sa transformation en

→ RÉTROCESSION ANTICIPÉE ET POURSUITE DE PORTAGE

Le Conseil Municipal, pour permettre au mieux l'aménagement de ces parcelles, après en avoir délibéré :

- → DEMANDE et à l'EPF d'Alsace de lui revendre par acte de vente administratif les parcelles ci-dessous :
- préfixe 314 section 1 numéro 521/81
- préfixe 314 section 1 numéro 522/81
- préfixe 314 section 1 numéro 524/81
- préfixe 314 section 1 numéro 525/80
- préfixe 314 section 1 numéro 527/80
- préfixe 314 section 1 numéro 528/80
- préfixe 314 section 1 numéro 258/79

moyennant le prix de 128.298,42 € TTC, en ce compris la TVA sur la marge d'un montant de 543,90 euros.

- → ACTE la poursuite du portage par l'EPF d'Alsace de la parcelle cadastrée préfixe 314 section 1 numéro 523/80 d'une superficie de 00ha03a68ca et de 526/80 d'une superficie de 00ha02a42ca.
- → CHARGE et AUTORISE M. Franck DUDT, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

→ ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE ET **NUISANCES SONORES**

MM. HIRTZ et RINGENBACH portent à la connaissance de l'assemblée des troubles du voisinage de part l'intervention d'une débroussailleuse pendant les horaires de déjeuner systématiquement tous les samedis. Ils requièrent l'aménagement de l'article 3 de l'arrêté, en précisant une coupure entre midi et 13.30 et l'arrêt à 19.00.

M. FINCK s'interroge sur la liberté des personnes en bridant de telle sorte les horaires...

Néanmoins, l'article 3 sera modifié de la manière suivante:

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique ou matériel motorisés de jardinage, tronconneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que de 7 heures à 20 heures en semaine et de 7 heures à 12 heures et de 13 heures trente à 19 heures le samedi, hors dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

→ ENSEIGNANT ALLEMAND

M. Michel SETIF, président du SIS, signale l'absence d'un professeur des écoles en allemand en classe primaire à SOPPE-le-BAS. Les parents ont envoyé un courrier à l'inspection académique.

→ PROJET DE FUSION DE DEUX CORPS DE SAPEURS-**POMPIERS**

Pour le moment, la proposition faite par le Colonel du SDIS n'est pas compatible avec le fonctionnement des deux corps d'autant qu'ils sont subventionnés par deux communautés de communes différentes qui n'ont aucun lien de fonctionnement commun.

→ OUVRAGE PATRICE TSCHIRRET

M. Patrice TSCHIRRET a établi un cahier présentant les registres paroissiaux de SOPPE-le-HAUT de 1662 à 1873. M. le Maire souhaite féliciter l'intéressé par courrier pour ses travaux et commander 20 exemplaires pour la commune, lancer une souscription lors de la parution du prochain bulletin municipal et offrir l'ouvrage à l'occasion des grands anniversaires d'aînés originaires de la commune.

→ PASSAGE DE M. FRANÇOIS FLORENT À SOPPE-LE-HAUT

Invité au concert de clôture du festival international d'orgues de Masevaux, M. Florent FLORENT n'a pas manqué une étape à SOPPE-le-HAUT, terre de ses ancêtres. Il en a profité pour offrir « Au cours Florent » à M. Franck DUDT, ouvrage sur les « Florentins », élèves du prestigieux Cours Florent de Paris fondé en 1967. M. le Maire ne manquera pas de remettre ce recueil aux

bénévoles de la bibliothèque pour en faire profiter les habitants du HAUT SOULTZBACH!

→ URBANISME 2019

Enormément de dossiers d'urbanisme à instruire transitent par la commune.

Un rapide bilan dénombre 53 dossiers à ce jour et une dizaine à venir dans un futur proche dont 15 permis de

→ LETTRE ANONYME

Lecture est faite de cette lettre faisant part de l'accentuation de la circulation des poids lourds dans le village et les risques accidentogènes qui en découlent. Néanmoins, la compétence économique étant dévolue à la communauté de communes, la mairie ne voit pas l'objet d'un tel envoi.

L'ensemble des procès-verbaux complets sont disponibles sur le site internet de la Commune :

WWW.LE-HAUT-SOULTZBACH.FR

Travaux d'enfouissement d'un câble électrique à Soppe-le-Haut

Les rues de Guewenheim, de Belfort et la Grand'rue ont été impactées durant plusieurs semaines par des travaux d'enfouissement d'une ligne électrique de 99 KW.

Ce projet piloté par ENEDIS consistait à poser un câble depuis l'exploitation agricole de la famille PINGENAT qui a installé une centrale photovoltaïque sur ses hangars jusqu'au poste de la rue de Belfort pour permettre d'injecter l'électricité produite dans le réseau.

Le coût de cette opération est supporté à 60% par la famille PINGENAT et l'autre partie par ENEDIS. Ce projet privé ne coûte donc rien à la commune.

Un tel projet permet d'engager concrètement la transition énergétique dont nos territoires ont besoin.



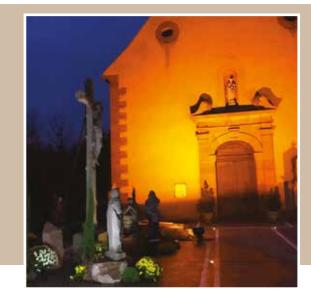


Mise en valeur du patrimoine : le calvaire de l'église est rénové



Les travaux de rénovation du calvaire à l'entrée de l'église Sainte Marguerite sont désormais achevés. Ce chantier vient clore la mise aux normes de l'accessibilité dans le respect et la mise en valeur du patrimoine.

Merci aux entreprises Schmitt Richard et Peduzzi pour ce travail remarquable! Merci aux donateurs qui ont permis d'apporter la somme de 5880€ pour aider au financement de cette opération.



Concours Fleurissement 2019

Classification par notification

3 Flewis



COLLIGNON Daniel et Marie Anne **COLLIGNON** Rosine **UHLEN** Lucien et Solange

EGLY Bernard et Marie Thérèse FRICKER René et Rose Marie

Classification par ordre alphabétique

2 Flews



AFFHOLDER Henri et Marie Paule **AMRHEIN** Véra **BADER** Albert et Françoise **BINDLER** Paul **DANGEL** Gilberte et Armand **SCHERMESSER MORANDI** Pierre et Marie Andrée

DANGEL Simone **DEFANIS** Guillaume et Agnès **HIRTH** Marie Thérèse **HIRTZ** Nicolas et Catherine

RINGEISEN Raymond et Marie Denise THELLIER **SCHMITLIN** Marcel et Huguette **SCHMITT** Richard et Jocelyne

Fleur



BLENY Pierre et Nathalie **SOLARI** FINCK Pascal et Isabelle SCHWARTZ NOVIOT Jean Marc et Cécile HOCHSTRASSER Joël et Anne Catherine SCHMITT Fernand **KIBLER** Louis et Nicole **KUENEMANN** Robert et Bernadette **TSCHIRRET** Anne Marie

MORELLI Emilio et Monique **SILBERMANN** Roger et Annelyse

VAUT Thierry et Cindy WALZER Etienne et Eugenie **WURTZ** Jean Daniel et Isabelle **VUILLEQUEZ**

Dépôts sauvages ça suffit!



victime à plusieurs reprises de dépôts sauvages de pneus dans la forêt de Soppe-le-Haut. Les Après la mort du chemins et fossés Maire de Signes jouxtant la route de (Var) durant l'été Lachapelle-sous-Rougemont semblent s'opposer à un prisés des pollueurs et autres dé-verseurs de pneus lisses!

Ainsi, une première vague avec une centaine de pneus a déjà été récupérée cet été par Jean-Claude Wetzel (que nous tenons à remercier pour son action) et une seconde l'a été fin octobre. D'autres communes ont eu à déplorer de tels agissements et la presse écrite et télévisuelle a relaté ces faits en août dernier.

Outre la pollution des espaces naturels et les dégâts sur l'environnement, ces agissements ne peuvent

Notre commune a été être tolérés au regard des coût pour la collectivité. L'enlèvement de ces déchets a du être payé par la commune et le SMICTOM (syndicat gestionnaire des déchets) qui a dû retraiter ces pneus.

> qui tentait de dépôt sauvage dans son village, la population a pris conscience et a largement compris les dangers que peuvent rencontrer les élus dans l'exercice de leur mandat.



Il est désormais temps que les personnes à l'origine de ces faits soient attrapées et qu'elles répondent des actes qui sont les leurs.

Journée Citoyenne 2019 : de nombreux chantiers au service de la population





Grâce à cette implication citoyenne, les bénévoles présents ont largement participé à l'embellissement de nos villages.

De nombreux chantiers ont ainsi été réalisés :

- → 1. les travaux de peinture au foyer rural (garde-corps),
- → 2. pose de béton pour la réfection du muret extérieur,
- → 3. la mise en peinture des passages piétons,
- → 4. le fléchage-signalisation de la salle festive et de l'écopoint à Mortzwiller,
- → 5. la réparation des grillages sur les plateaux sportifs, → 6. la préparation et la peinture des décorations
- → 7. le débroussaillage dans les deux villages,
- → 8. le nettoyage des espaces verts autour des écoles,
- → 9. l'entretien de l'hôtel à insectes,
- → 10. des travaux au cimetière avec l'étalement de gravier aux abords de l'entrée,
- → 11. et la préparation d'une excellente choucroute.

Toutes ces opérations nous permettent d'apprécier l'engagement de la population avec des résultats concrets sur notre cadre de vie tout en limitant au maximum les dépenses de la Commune.

En outre, les élus ont eu le plaisir d'accueillir l'inventeur de la Journée citovenne dans sa commune de BERRWILLER, à savoir le Maire de cette commune et Président de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) Monsieur Fabian JORDAN. Cette visite a permis de présenter notre commune à cette personnalité et de recevoir de nombreux conseils pour améliorer encore le concept dans les prochaines années.

La municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cette journée citoyenne ou qui ont aidé en amont à organiser les chantiers.



























Quelques clichés... ...de la Journée Citoyenne 2019









Encore des dédicaces pour les lecteurs du Haut Soultzbach!

Tous ceux qui ont fréquenté une des écoles du Vallon en 2010-2011 ont fait sa connaissance. Elle nous a surpris lorsqu'elle nous a demandé de nous enlacer nous-même en nous présentant! Ses livres pour enfants nous ont enchantés : « J'aime... », « Basile », « J'ai perdu mon chat », « Voulez-vous vous ennuyer avec moi ? », « Le neveu de mon oncle »... C'est Véronique Le Normand qui a dédicacé pour nous son dernier livre au titre énigmatique : « La lumière carrée de la lune ». Ce n'est pas un roman mais un récit de voyage à travers le Japon où elle s'est rendue à deux reprises : la première fois avec son mari Daniel Pennac, une deuxième fois avec sa traductrice, guide et amie Kyoko.



Tout commence à la suite ou des discours prononcés. d'un drame personnel vécu en septembre 2002. Pour surmonter son désespoir, suivant le conseil d'une amie. elle consulte un médecin qui lui apprend à se soigner ellemême en posant les mains sur certains endroits du corps. C'est ainsi qu'elle retrouve le sourire en 2003, en faisant son premier exercice d'aide à soimême de Jin Shin Jyutsu. L'art du Jin Shin Jyutsu est d'une

grande simplicité et tout le monde peut le pratiquer. Il s'est transmis de génération en génération pendant de longs siècles jusqu'à tomber dans l'oubli.

Dans son livre, Véronique Le Normand raconte sa recherche des traces de Jirô Murai qui, au début du 20e siècle redécouvrit cet art d'harmonisation par le toucher. Ce livre, ponctué de haïkus, est aussi une très belle initiation au Japon.

Véronique Le Normand serait prête à revenir pour partager avec nous une séance de Jin Shin Jyutsu...

Nous avons aussi, une fois de plus, eu le privilège de recevoir le très beau livre de **François Florent** paru en novembre 2018. Il s'ouvre sur la délicate et touchante dédicace à l'égard des Haut Soultzbachois, suivie d'une magnifique photo de François Florent qui contraste cependant avec les qualificatifs qu'il s'attribue à luimême dans le sous-titre!

Dans l'introduction il présente l'historique de son école, ses quelques échecs mais aussi tout ce foisonnement d'activités et d'idées nouvelles qui ont contribué à son rayonnement dans le monde entier. Conscient que ce n'est pas l'œuvre d'un seul homme, il rend hommage à tous, de la technicienne de surface à l'élève fougueux!

Dans un deuxième chapitre, François Florent raconte l'histoire du « plus grand studio de portrait du monde », les studios Harcourt où tout « acteur reconnu a obligatoirement fait étape » jusqu'aux années 60. Crée en 1934, cet atelier de photos a connu, au gré de l'Histoire, ses heures de gloire, son déclin et son renouveau. Une nouvelle qui se termine bien.

Enfin, la plus grande partie du livre réunit 60 portraits d'anciens élèves. chacun d'eux une citation en caractère gras qui les résume, des lettres reçues La partie du livre qu'on lit et qu'on regarde sans ordre mais comme une œuvre d'art!



Par ailleurs, François Florent nous a fait l'honneur de léguer sa bibliothèque personnelle à la Commune du Haut Soultzbach. Nous l'en remercions chaleureusement! Avec les conseils de Mme Hélène Walser de la Médiathèque Départementale de Colmar, les bénévoles de la bibliothèque auront à cœur d'exploiter ce trésor pour le mettre à la disposition des lecteurs.

Le 22 novembre quelques bénévoles se sont déplacés à la Médiathèque de Colmar pour effectuer l'échange annuel de livres. Avec les nouveautés acquises récemment, les lecteurs sont assurés d'un renouvellement important de documents.

HORAIRES D'OUVERTURE

Attention au changement d'horaires!

Les semaines paires : mardi de 17h à 19h

Mardi semaines impaires : de 14h45 à 17h

Vendredi de 18h à 20h

La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.

L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach

compose de parents de l'école maternelle et des écoles primaires de Soppe le Bas et du Haut Soultzbach.

Pour rappel, le but de notre association est d'organiser des activités extra-scolaires ainsi que des manifestations. Celles-ci permettent le financement de projets pédagogiques des écoles du Vallon.

L'année 2019 s'achève, après avoir été riche en événements. Une fois de plus, les activités d'été ont eu un grand succès, plus de 40 sessions durant les deux mois estivaux. Encore un grand merci à tous les intervenants qui permettent à nos enfants de se divertir tout au long de leurs vacances.

L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach se Pour conclure, sachez que toutes les informations concernant ces animations vous seront transmises au moment opportun soit par le biais de l'école, soit par distribution dans les boîtes aux lettres, soit par la page Facebook de l'association.

> N'hésitez pas à nous rejoindre, qu'il s'agisse d'une implication ponctuelle ou permanente, vous êtes toutes et tous les bienvenus!!

> Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donnons rendez-vous en 2020 pour que cette nouvelle année soit aussi fructueuse en évènements!!

> > Le comité de l'APVS.

Nos activités prévues pour l'année 2020 :

- Le carnaval, prévu le samedi 8 février 2020
- Le lapin de Pâques sera également au rendez-vous le samedi 28 mars 2020.
- L'assemblé générale se tiendra le 30 avril 2020.
- > Les incontournables activités d'été durant la période estivale.
- Le marché puériculture, prévu le dimanche 11 octobre 2020
- La traditionnelle Saint Martin le mardi 10 novembre 2020
- Le St Nicolas le 5 décembre 2020









L'Association **Sports Loisirs** (ASL)

Tous les mardis de 14h à 18h à la salle festive de Mortzwiller, se rencontrent les « Ainés » qui partagent l'enthousiasme des jeux de cartes et de sociétés, tarot – belote etc.. mais également les personnes qui souhaitent rompre leur solitude autour d'une table où I'on peut discuter, tricoter, broder etc...

D'autres ateliers sont proposés comme :

- → L'Informatique, qui depuis peu propose la découverte du monde magique de la 3D
- → Le Scrapbooking : découpage et mise en valeur des
- → La couture : confection de vêtements
- → L'Atelier Floral : confection d'un arrangement au gré des saisons
- Le mini tennis et l'entrainement des jeunes compétiteurs se poursuivront tant que le temps est favorable

Pour tous renseignements, contactez:

Rose Marie FRICKER 03 69 13 20 59 e-mail: rosemariefricker@aol.com

Dès à présent réservez la date du prochain Marché aux Puces: JEUDI DE L'ASCENSION, le 21 mai 2020.

Le Comité de l'ASL souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année 2020. Ou'elle nous donne d'heureux moments ensemble



et le souffle d'accomplir de belles choses.

La section informatique de l'ASL

Destinée aux enfants du Vallon et des environs!

La section Informatique de l'association ASL de Soppe-Le-Haut vous présente ses nouvelles activités 2020 spécialement destinées aux enfants du Vallon de Soultzbach et des environs :

→ Pour les Kids (6 à 9 ans)

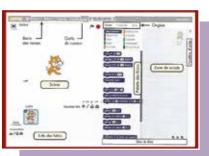


« Coding1 » : création de petits jeux vidéo au moyen du logiciel Scratch-Jr. participe activité au développement chez l'enfant, d'une réflexion structurée ainsi que l'analyse

« quelle action pour quel résultat ». Elle lui permet également de penser à l'avance puis de tester ses idées. Chacun devra apporter une tablette Android. Adultes accompagnateurs bienvenus pour les plus jeunes.

→ Pour les 8 à 11 ans

« Coding 2 » initiation visuelle à la programmation mêlant jeux, art et sciences au moyen du logiciel **Scratch2**. Les enfants utiliseront les ordinateurs de l'association.



→ Pour les 10 à 15 ans



« Création 3D » apprentissage de la modélisation 3D (objets, personnages, particules, tissus, etc) et de leur animation. Travail sur les textures et l'éclairage

des scènes. Impression 3D. Nous utiliserons le logiciel **Blender** ainsi que les ordinateurs de l'association.

Informations et préinscriptions :

André CEVLOVSKY · ASL à Soppe-Le-Haut · mel : a.cevlo@laposte.net

L'Association Gratitude





A eu le plaisir d'accueillir à la traditionnelle Fête de Noël, dimanche le 8 Décembre 2019, les Ainés des villages du Vallon du Soultzbach

Une centaine de personnes ont répondu présent et cela a rendu magique cette rencontre annuelle autour d'un repas de Noël où toute l'équipe de bénévoles a œuvré pour le bien-être de nos ainés. Notre talentueux cuisinier Jacques a concocté un succulent repas qui a ravis les papilles de nos convives.

Afin de plonger nos hôtes dans une ambiance festive. notre ami PHILIPPE avec son clavier a entrainé les invités à effectuer quelques pas de danses. Nos Aînés ont grandement apprécié les démonstrations de Danses, assurées par le « COUNTRY CLUB »

Les doyens présents de chaque village ont été mis à l'honneur. Grâce à l'aide financière des Communes du Vallon du Soultzbach, le comité de Gratitude a pu mener à bien cette manifestation qui symbolise la Magie de Noël, par le partage, la joie, et la bonne humeur.

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une Nouvelle Année remplie de Bonheur auprès de ceux qui vous sont chers

La Société de Mandolines

Les cours de musique ont repris début septembre Une sortie de l'orchestre à la société de mandolines. La vingtaine de jeunes musiciens de la société y suivent des cours de mandoline le 15 décembre. A cette et de guitare classique plus une solide formation musicale. Des cours d'éveil musical sont proposés aux jeunes à partir de 5 ans.

Les deux professeurs Christine et Claude sont tous deux diplômés d'état.

Les cours sont aussi mis en pratique au sein de l'ensemble musical qui se réunit chaque samedi au caveau sous la mairie à Soppe-le-haut.

Les jeunes qui souhaitent rejoindre cet ensemble, même s'ils ne prennent pas de cours d'instrument à la société de mandoline le peuvent. Il suffit de se rendre au caveau aux heures de répétition et d'en parler au professeur. L'orchestre accepte aussi d'autres instruments que la mandoline et la guitare. Les jeunes flutistes ou violonistes par exemple seront les bienvenues.



Pour ceux qui souhaitent mieux connaître la société, une audition aura lieu samedi 21 décembre à 14h30 à la salle des pompiers de Soppe-lebas (rue du Lauragais). L'entrée est gratuite. A cette

occasion les élèves présenteront des morceaux qu'ils ont travaillés durant le premier trimestre. L'audition se terminera par un petit gouter.

est également prévue occasion, nous donnerons un concert avec les jeunes de Riedisheim à Colmar à l'Ehpad Notre Dame des Apôtres.



Nous travaillons en association avec l'école de musique de la Musique Municipale de Masevaux. Cela nous permet de proposer un choix plus large en instruments à nos élèves.

Pour tout renseignement si vous souhaitez rejoindre la société de mandolines, vous pouvez prendre contact avec la directrice Christine Blaise tél: 03 84 26 70 56 ou le président Dany Walzer: 06 08 01 47 52.

Le Comité de la Société tient aussi à remercier toutes les personnes qui nous soutiennent en participant aux actions que nous menons tout au long de l'année (vente de fromage, vente de thé, marche du Crédit Mutuel, etc...)

Le Comité de la Société de Mandolines.

L'Association du Foyer Rural du Vallon du Soultzbach

L'association du foyer rural du Vallon du Soultzbach mis de côté. Une s'occupe de la gestion quotidienne de notre salle des fêtes: l'entretien courant, les locations ponctuelles, l'utilisation du foyer par les associations du Vallon ainsi que la gestion du planning.

Le produits des locations est destiné à financer les dépenses courantes telles que le chauffage, l'électricité, l'assurance...

Depuis l'année dernière, nous procédons à des travaux de rafraichissement des salles.

En 2018, nous avons repeint l'intégralité de la salle moyenne, baptisée à présent salle André Liller, du nom du président fondateur du foyer, décédé en juillet 2018.

En 2019, c'est au tour du hall d'entrée de faire l'objet de ces travaux : les murs et les plafonds ont été repeints. L'ancien petit lavabo a été enlevé, le cadre du vélo club a été remis aux archives de la commune et le coffre fort

plaque a été posée en remerciement à l'ensemble des

membres fondateurs du foyer qui ont œuvré à sa construction il y a plus de quarante ans de cela.

L'association du foyer rural du Vallon du Soultzbach remercie toutes les personnes qui ont aidé à la réalisation de ces travaux de rafraichissement : Flore Anne MERMET, Cindy VAUT, Monique BUESSLER, Denise RUTHMANN, Danièle RISSER, Rose Marie FRICKERT, Luc et Nicolas GRUHN, Robert KUENEMANN, Pierre EGLY, Claude BUESSLER et Xavier HIRTZ.

A l'année prochaine pour de nouveaux travaux!

Nicolas HIRTZ. Président

Les Joyeux Schollabera

En 2019, les membres de l'association ont vécu deux temps forts:

→ Le 13 juillet des membres ont participé au championnat de France des caisses à savon à Soppe le Haut par une présence à la buvette et à la sécurité. Cette manifestation nous a permis de récolter 197 €.

→ Le 28 septembre nous avons organisé la soirée automnale au foyer rural de Soppe le Haut. Environ 75 personnes ont passé une soirée conviviale avec du lard, des noix, du vin nouveau, du fromage local et un buffet de desserts « faits maison ».





Les Schollabera vous souhaitent un JOYEUX NOEL et UNE BONNE ANNEE 2020!

Pour le président, la secrétaire **Denise RUTHMANN**

Le Conseil de Fabrique



Le conseil de Fabrique de Soppe Le Haut Mortzwiller assure l'embellissement et l'entretien de notre église.

Le conseil de Fabrique a organisé son premier repas paroissial le dimanche 27 octobre.

114 personnes ont assisté au repas qui s'est tenu au foyer rural de Soppe Le Haut à midi. Il y avait au menu une choucroute garnie précédée d'un apéritif et suivie d'un vacherin glacé.

Par ce repas paroissial, le conseil de Fabrique a cherché à créer du lien entre tous les paroissiens et les paroissiennes au-delà des célébrations et au-delà de notre église.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé à ce repas et ont contribué à sa réussite.



La Chorale Sainte Cécile

La chorale de Soppe le Haut/Mortzwiller fait partie de l'Union Ste Cécile comme toutes les chorales paroissiales

A ce titre, elle a pour mission d'animer les messes dominicales, les fêtes liturgiques telles que Noël, Pâques, Pentecôte, les célébrations de la première communion, de la profession de foi, etc... Elle assure également une présence lors d'événements familiaux tels que les mariages, noces d'or et funérailles.

S'engager à la chorale est un acte de foi en Dieu pour beaucoup de choristes et un service rendu à la communauté chrétienne. A travers le chant, l'assemblée, soutenue par la chorale, loue et rend grâce à Dieu.

Au cours de cette année, la chorale a animé la fête de la première communion le 5 mai, le jubilé des 65 ans de profession religieuse de Frère Flavien RUTHMANN le dimanche 2 juin. Elle a également participé au jubilé d'or de l'abbé Gérard BALLAST le 7 juillet à Guewenheim. Le 29 septembre, des choristes ont participé à la messe animée par les chorales du doyenné aux Trois Epis.

Du 8 au 11 novembre, a eu lieu le rassemblement ANCOLI à Lourdes. Cette rencontre a lieu tous les 4 ans et réunit les chorales liturgiques de toute la France. 5000 choristes ont ainsi chanté les louanges du Seigneur lors des différents offices.



Le samedi 5 octobre, vu le mauvais temps, la sortie pédestre a été raccourcie et l'aprèsmidi nous avons visité l'exposition Folies Flores à Mulhouse.

Récemment, les choristes se sont retrouvés pour un temps de convivialité lors du repas de la Ste Cécile, au restaurant la petite charrue à Vauthiermont.

Nous recrutons volontiers de nouveaux choristes. Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à nous rejoindre.

La chorale Ste Cécile vous souhaite : JOYEUX NOEL et BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2020!



Les Sapeurs Pompiers intercommunaux du Vallon du Soultzbach

intercommunaux du vallon du Soultzbach avaient fort à faire. En effet, les portes de la caserne se sont **ouvertes pas moins de 147 fois** (01.01.19. au 01.11.19) pour assurer une intervention par les 28 soldats du feu que compte notre équipe.



Si nous analysons la répartition des Cl Arthur DUBOIS. interventions, nous pouvons remarquer que notre activité principale est le secours à personne. Sachant que les chances de survie diminuent de 10 à 12% par minute lors d'un arrêt cardiaque, vous aurez compris tout l'intérêt d'un service de secours de proximité.

Notre vallon a heureusement été épargné des catastrophes météorologiques

contrairement à l'an passé, d'où la baisse du nombre d'interventions par rapport à 2018.

Nous avons également réalisé cette année de nombreuses formations ainsi que d'astreintes soit plus 46 750 heures de disponibilités données par vos Sapeurs-Pompiers à ce jour.

Comme à l'accoutumée, notre traditionnelle fête de Ste Barbe est un moment pour remercier et récompenser

Cette année encore, les Sapeurs-Pompiers certain d'entre nous en reconnaissance de leur réussite aux formations, leur engagement et leur abnégation.

- -> Ont été nommés au grade de d'adjudant, les sergents-chefs Jean-François BELLICAM et Stéphane SCHMITT.
- → A été nommé au grade de caporal, le sapeur de 1ere
- → Ont été nommés au grade de 1ere Classe, les sapeurs Dylan FICARELLI et Manon FONTAINE.
- → A reçu la médaille d'argent pour 30 ans et 20 ans de service, respectivement le caporal-chef Hélène GOEPFERT et l'adjudant-chef Patrice WILLEMANN.





L'ensemble des Sapeurs Pompiers du vallon du Soultzbach, se joint à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

Adjudant-chef Jérôme Muller

L'Amicale des Sapeurs Pompiers du Vallon du Soultzbach

→ Calendriers 2019/2020

Ce 11 novembre 2019, vos Sapeurs-pompiers ont pris soin de la distribution des calendriers. Comme chaque année cela a été une franche réussite et nous vous remercions pour l'accueil que vous nous avez réservé! Les calendriers reste disponible auprès de l'un des notre ou à la mairie si toutefois vous veniez à ne pas l'avoir reçus ce jour.

→ Week-end de la chance

Se déroulera les 11 & 12 janvier 2020, le loto organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers, au Foyer Rural de Soppe-le-haut.

Il serait dommage de passer à côté de votre chance! L'amicale vous accueillera dès 19h15 le samedi et 13h15 le dimanche, dans la joie et la bonne humeur. Venez nombreux soutenir vos Sapeurs-pompiers en faveurs des secours de proximité.

Calendrier des manifestations 2020 :

11 & 12 ianvier 2020 : Week-end de la chance - Loto 19 juillet 2020 : Marché-Foire ST VINCENT 17 & 18 octobre 2020 : Week-end de la chance - Loto

> Pour l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach, Jérôme Weiss

L'Association des **Donneurs** de Sang Bénévoles Soppe/Mortzwiller

Résultats des collectes de Soppe-le-Haut pour l'année 2019.

Dates collectes 2019	Donneurs présentés	Donneurs prélevés	Premier don
3 janvier	56	50	1
28 mars	52	47	2
20 juin	45	40	1
17 octobre	59	57	1
Total 2019	212	194	5

Merci à tous les fidèles donneurs mais également aux nouveaux qui ont eu le courage de donner leur sang pour la première fois, nous espérons les compter parmi nos fidèles donneurs.

Restons mobilisés venez nombreux en 2020.

Les collectes ont lieu des jeudis de 16h30 à 19h30 au foyer rural de Soppe le Haut.

- → Jeudi 2 janvier 2020
- → Jeudi 26 mars 2020
- → Jeudi 18 juin 2020
- → Jeudi 15 octobre 2020

Pour l'amicale, Sophie MOSTER-EGLY, présidente.

Elections municipales comment cela fonctionne dans Le Haut Soultzbach?

Les dates des élections municipales sont désormais fixées : elles se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2020.



Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.

Au 1er janvier 2019, la population légale du Haut Soultzbach était de 961 habitants selon l'INSEE.

Dans les communes de moins de 1000 habitants (le seuil était auparavant fixé à 3 500), le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours depuis la loi du 17 mai 2013. Les candidats se présentent sur une liste, mais les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont autorisées.

Contrairement à ce qui se passe pour les communes de plus de 1 000 habitants, il n'y a pas d'obligation de parité femmes/hommes.

Une déclaration de candidature est désormais obligatoire, quelle que soit la taille de la commune (ce qui n'était pas le cas, avant la loi du 17 mai 2013, pour les petites communes dans lesquelles pouvaient être élues des personnes n'ayant pas fait acte de candidature). La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est

organisé : l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages. l'élection est acquise pour le plus âgé.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires (c'est-à-dire ceux qui représentent la commune au sein de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach) sont les membres du conseil municipal désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...). La commune du Haut Soultzbach disposera de deux sièges pour la mandature 2020/2026 au sein de la Communauté de communes.

Précision pour les communes nouvelles comme la nôtre : les listes de candidats s'établiront à l'échelle de la commune nouvelle et non par commune déléguée. Les électeurs voteront en faveur de candidats qui siègeront tous au conseil municipal de la commune nouvelle. Seul ce dernier, une fois élu, désignera le maire de la commune nouvelle, les éventuels maires délégués et les adjoints au maire.

Le nombre de sièges à pourvoir au sein du conseil municipal du Haut Soultzbach est de 19.

Sources de cet article :

https://www.vie-publique.fr/fiches/20203-municipales-modede-scrutin-communes-de-moins-de-1000-habitants

·Madame Julie ROUSSEL Conseillère technique au siège de Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité



Ouverture prochaine d'une épicerie de proximité



Lorsque Madame RIETH a pris contact avec Franck DUDT (Maire du Haut Soultzbach) pendant l'été 2019, celui-ci ne pensait pas que, quelques mois plus tard, une

épicerie pourrait ouvrir dans la commune... et pourtant, le dynamisme et la volonté de l'acquéreuse permettent d'envisager sereinement ce projet.

Madame RIETH dispose d'une solide expérience dans le domaine du commerce de proximité et est déjà à l'origine de l'ouverture du magasin d'Oberbruck. Certaine de ses capacités, elle a proposé de racheter le Maison Kuenemann qui était l'ancienne épicerie de Soppe-le-Haut pour implanter son projet.

Le Conseil Municipal a donné son aval en septembre 2019 (voir les délibérations dans ce bulletin) en estimant qu'une telle proposition ne se représenterait pas. La maison sera vendue 125 000 euros à Madame RIETH conformément à l'estimation du service de France Domaine (service de l'Etat chargé d'évaluer les biens publics).

Le projet d'installer la mairie annexe de Soppe-le-Haut dans ce bâtiment est ainsi remis en question mais les élus ont fait un choix pragmatique. Le revente ne générera aucun surcoût et Madame RIETH effectuera les travaux. La mairie annexe reste, pour l'instant, au presbytère ainsi que le Conseil de Fabrique. D'autres décisions devront être prises à l'avenir mais il semblait important aux élus de permettre d'accueillir un commerce de proximité dans la commune.

Ainsi, la future gérante a de grandes ambitions pour son magasin. Elle souhaite ouvrir 7 jours sur 7 (même le dimanche)! Vendre du pain artisanal, des produits locaux (fromage, thé, confiture, miel, savon...). Elle aura également des produits issus du Moulin Thuriot à Bethonvilliers (farine, préparation pour les pâtisseries, alimentation pour volailles et chevaux...), de l'alimentation général et des produits frais ou encore la

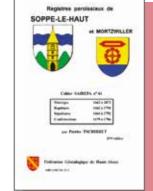
Par ailleurs, elle envisage de servir de point de retrait pour l'espèce (celui-ci sera gratuit pour les clients du Crédit Mutuel notamment) et d'installer un petit coin de détente avec service du café, de pâtisseries et lecture de journaux.

L'adhésion de la population est essentielle pour la pleine réussite de ce projet et nous espérons que vous serez nombreux à utiliser les services proposés par Madame RIETH.

Fédération Généalogique de Haute Alsace Cahier SAIREPA n°61 - Soppe-le-Haut et Mortzwiller

Ce cahier présente les registres paroissiaux de Soppe-le-Haut – Mortzwiller. Les relevés ont été faits par Patrice Tschirret, dont était l'arrière-grand-père natif de Mortzwiller.

registres représentatifs d'une paroisse relativement importante. Ils commencent déjà en 1662, soit 23 ans avant la majorité des registres des



autres paroisses, ce qui représente une génération supplémentaire.

Pour les connaisseurs, cette paroisse présente toutefois une particularité: on y trouve plusieurs TSCHIRHART déjà au début des registres.

Les registres paroissiaux dépouillés concernent la paroisse de Soppe-le-Haut et son annexe Mortzwiller. Ils couvrent la période de 1662 à 1794 pour les baptêmes, mariages, sépultures et confirmations (originaux aux Archives Départementales à Colmar) et la période de 1793 à 1873 pour les mariages (d'après les copies provenant de la cure de Soppe-le-Haut).

Les 30 premiers actes sont écrits en un mélange d'allemand et de latin.

1009 mariages 1662 à 1873 2458 baptêmes 1662 à 1794 1296 sépultures 1664 à 1792 1122 confirmations 1679 à 1786 Soit 5 885 actes.

Les principaux patronymes cités dans les registres paroissiaux de Soppe-le-Haut :

AFFHOLDER, BARTSCHERER, BLEYER, BOHL, DIETRICH, ENGEL, FINCK, FRIEDRICH, GRABER, HATTENBERGER, JODER, HATTENBERGER, JODER, KARRER, KIEFFER, KUENEMANN, KUTTLER, LALLUA, LEHMANN, LORENTZ, LUGENBIEHLER, LUTTENBACH, MARTIN, MEYER, PFLUEG, RIFF, RUEDOLFF, SCHAGENE, SCHMITT, SCHNEIDER, STOECKLIN, TSCHIRHART, TSCHIRRET, UNGER, WENDEL, WILLY, WILLEN.

L'index du cahier, avec ses guelgues 7500 références, mentionne aussi d'autres patronymes.

> Les cahiers SAIREPA peuvent être commandés en Mairie.

Arrêté Municipal Permanent n° 12 du 10 octobre 2019 Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

et nuisances sonores

LE MAIRE DU HAUT SOULTZBACH,

VU la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants, L.2213-4, L.2214-4 et L.2215-1 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5. R.623-2 et 131-13.

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1, L.1421-4, R. 1334-30 à R. 1334-37 et R. 1337-6 à R. 1337-10.

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.571-2 à 8, L571-18 à 20, R.571-1 à 24, R.571-92 à 95 et R.571-97 relatifs à la lutte contre le bruit,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles R.571-25 à 30 et R.571-96, relatifs aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.318-3 et R.321-4, relatifs aux émissions sonores des véhicules et à la conformité des équipements,

VU le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

VU l'arrêté interministériel du 5 décembre 2006 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage, modifié par l'arrêté du 1er août 2013,

VU l'arrêté interministériel du 18 mars 2002 relatif aux émissions dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments, modifié par l'arrêté du 22 mai 2006,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévenir les atteintes à la santé et à la tranquillité publique engendrées par des activités et des comportements bruyants,

ARRETE

→ **Article 1:** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n° 22 du 27 juillet 2017.

→ Article 2 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de guelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente. Les activités qui par nature s'exercent à l'extérieur telles que lavages de véhicules ou pompages pour irrigation sont soumises aux mêmes obligations.

Des dérogations pourront être accordées par l'un des Maires délégués sur le territoire dont il a la charge. Les exploitants agricoles ne sont pas concernés par le présent article.

→ Article 3 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique ou matériel motorisés de jardinage, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que de 7 heures à 20 heures en semaine et de 7 heures à 12 heures et de 13 heures trente à 19 heures le samedi, hors dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

→ **Article 4:** Les engins de chantier doivent être munis de dispositifs particuliers en bon état de fonctionnement, propres à assurer leur insonorisation.

Les installations fixes devront être positionnées le plus loin possible des habitations.

Les engins de chantier les plus bruyants ne peuvent fonctionner gu'entre 8 heures et 19 heures hors dimanches et jours fériés.

Des dérogations pourront être accordées par l'un des Maires délégués sur le territoire dont il a la charge. Les exploitants agricoles ne sont pas concernés par le présent article.

→ Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux domestiques, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

→ Article 6 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public ne doivent pas être émis des bruits susceptibles d'être gênants par leur intensité, leur durée, leur répétition, leur forte charge informative ou l'heure à laquelle ils se manifestent, tels que ceux susceptibles de provenir :

· de cris ou chants ;

· de l'emploi de dispositifs de diffusion sonore par hautparleur, ou d'instruments de musique ;

· du déclenchement intempestif et répété d'alarmes sonores (habitations, locaux commerciaux/d'activité ou automobiles), en raison d'un réglage incorrect, d'une conception défectueuse ou de toute autre cause qu'une tentative d'effraction;

· de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifices ;

· de la manipulation, du chargement ou du déchargement

Des dérogations pourront être accordées par l'un des Maires délégués sur le territoire dont il a la charge à des particuliers ou professionnels lors de circonstances particulières, telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, pour l'exercice de certaines animations notamment. Une demande devra être adressée en mairie au moins 2 semaines avant le déroulement de l'évènement.

Une dérogation permanente est admise pour la nuit du

13 au 14 juillet, le jour de la Fête Nationale (14 juillet), la nuit de la St Sylvestre (31 décembre), le jour de l'An, le jour de la Fête de la musique (21 juin) et les fêtes périodiques organisées par la commune pour l'exercice de certaines activités.

- → **Article 7**: Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de télévision, de diffusion de radio ou musique, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'équipements de climatisation/production d'énergie, de déplacements de meubles, chutes d'objets quelconques, ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. Les équipements de climatisation/production d'énergie dont le bruit ou les vibrations pourrait gêner le voisinage doivent s'interrompre entre 20 heures et 7 heures du 1er juillet au 31 août.
- → Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise
- · M. le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller
- · M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Masevaux,
- · M. le Président du Syndicat mixte pour les Gardes-Champêtres Intercommunaux,
- · Affichage,
- · Archives de la commune.

Fait à Mortzwiller, le 10 octobre 2019 Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach



Commémoration du 11 novembre

36^{ème} Championnat de France de caisses à savon

L'association Forny Racing a organisé avec la Fircas le 36 ème championnat de France de caisses à savon. Un camping a été installé pour l'occasion, il a accueilli prêt de 200 personnes durant 3 jours. 240 pilotes venant de toute la France étaient présents. Prêt de 800 repas ont été servis durant le weekend pour faire découvrir les spécialités alsaciennes.

La course qui se déroulait sur 2 jours s'est bien passée et quelques alsaciens ont pu se distinguer notamment dans la catégorie C4 (adulte) avec un champion de France: Char Daniel. En C3 (14-17 ans) un vice champion de France Hattenberger Lois et 3ème Moeglen Fabien.En catégorie C6 (bobcars) des alsaciens occupent aussi la 3ème (Mathieu Diringer) et 4ème marche (Ortholf Pierre).

Prêt de 880 heures de bénévolat ont été effectués sur 5 jours pour accueillir au mieux les pilotes et leurs familles,

plusieurs associations locales sont venus prêter main forte à l'organisation : APVS, Schollabera, ASL, Chorale Sainte Cécile, Association Les Mandolines.

Une manifestation unique qui s'est déroulée dans la bonne humeur en réunissant des personnes de différentes régions le temps d'un week-end. Beaucoup d'entraide et de moments partagés dans un cadre magnifique.

Encore merci à la municipalité de nous avoir fait confiance et de nous avoir permis de réaliser un tel

> Jerome et Candy **Association Forny Racing**



















Les **nouveaux arrivants**

à Soppe-le-Haut

M. Arnaud SCHAEFFER et Mme Alison DUCELLIER, 16C rue de Belfort

M. Aurélien GUNTHER et Mme Delphine SIMON-BREVET, 41 Grand'Rue

à Mortzwiller

M. et Mme Daniel BRANCHE, 3 rue Principale M. Jean KIEFFER et Mme Lisa MODENA et leurs enfants

Evan et Mattéo, 26 rue des Vergers

M. David DIEBOLT et Mme Laura CRISI et leur fille Léa, 4 rue du Soultzbach

M. Thibaud MULTON et Mme Marine VALOT et leur fils Maxence. 3 rue de Sentheim



M. Yv. Ch

Ils nous ont quitté

Maria SCHMITLIN veuve HATTENBERGER, décédée le 11 mai 2019 à Mulhouse. Yvonne SCHNOEBELEN épouse BINDLER, 89 ans décédée le 17 juillet 2019 à Soppe-le-Haut. Christian SPIESS, 65 ans décédé le 18 septembre 2019 à Soppe-le-Haut.





Ewen Zaiter

Né le 07 septembre 2019, fils de David ZAITER et Margot GALLI, domiciliés 15 rue du Soultzbach à Mortzwiller.

Julia Eggenschwiller Née le 24 septembre 2019,

fille de Xavier EGGENSCHWILLER et de Audrey LIBIS, domiciliés 2 chemin Morand à Mortzwiller.



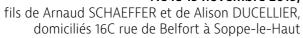


Zita Hernandez

Née le 1er octobre 2019.

fille de Pierre HERNANDEZ et de Orianna VERGENDO, domiciliés 54 rue Principale à Mortzwiller.









Evan et Mattéo Kieffer

Nés le 6 juin 2019,

fils de Jean KIEFFER et de Lisa MODENA domiciliés 26 rue des Vergers à Mortzwiller.





Guilhem SCHMELTZ, le 21 juillet 2019 à Mortzwiller.

M. André VIKOR et Mme Maria STELO, le 11 juillet 2019 à Soppe-le-Haut.





Les anniversaires à venir en 2020



Mme Alice FINCK, 97 ans le 07 octobre Mme Maria DURINGER, 97 ans le 13 novembre Mme Andrée TOUSSAINT, 94 ans le 30 novembre M. Paul KUENEMANN, 93 ans le 06 mai Mme Marie Odile DAHL, 92 ans le 26 mars M. Louis KIBLER, 90 ans le 16 juillet

Mme Angélique MONPOINT, 89 ans le 29 mars M. Fernand PINGENAT, 88 ans le 14 septembre Mme Hedwige KUENEMANN, 87 ans le 14 janvier Mme Monique SCHOENIG, 87 ans le 21 janvier Mme Hélène RUTHMANN, 87 ans le 18 mars M. Paul BINDLER, 87 ans le 19 mai Mme Marie Thérèse WETZEL, 86 ans le 17 avril M. Michel TSCHIRHART, 85 ans le 13 juin M. Paul EGLY, 84 ans le 24 mars Mme Marie Thérèse WETZEL. 84 ans le 02 novembre M. Paul SCHNEBELEN, 84 ans le 23 novembre M. Raymond TSCHIRHART, 83 ans le 22 avril Mme Georgette DIETRICH, 83 ans le 11 mai M. Gilbert DIETRICH, 83 ans le 07 juillet Mme Marie Thérèse LUTTRINGER. 83 ans le 03 novembre **Mme Marie Thérèse EGLY**, 83 ans le 11 décembre Mme Nicole KIBLER, 82 ans le 30 avril Mme Danièle RISSER. 82 ans le 19 décembre M. Roger SILBERMANN, 81 ans le 02 avril Mme Jeannette GUERRA, 80 ans le 09 janvier M. Jean-Marie GUERRA, 80 ans le 27 mai

Mme Marthe KREE, 79 ans le 17 juin Mme Marie LERCH, 79 ans le 1er juillet M. Henri AFFHOLDER, 79 ans le 28 août M. Bernard LATUNER, 78 ans le 08 mai M. Gérard FINCK, 78 ans le 13 mai Mme Anne ULRICH, 78 ans le 08 juin

Mme Thérèse FELDMANN, 78ans le 10 août **Mme Maria TSCHIRHART**, 78 ans le 07 septembre M. Roland SCHWARTZ, 77 ans le 02 février M. Marceau VILMIN, 77 ans le 05 mai M. Bernard EGLY, 77 ans le 09 juin Mme Marie-Odile SCHNEBELEN, 77 ans le 12 août Mme Marie-Christiane BERTHOLD, 76 ans le 28 janvier Mme Annelyse SILBERMANN, 76 ans le 25 mars M. Pierre JOST, 76 ans le 16 juillet M. Roger FINCK, 75 ans le 05 février Mme Simone SCHWARTZ, 75 ans le 20 juillet **Mme Colette BIHRY**, 75 ans le 13 décembre M. Michel PIERROT, 74 ans le 14 avril M. Gérard DANGEL, 74 ans le 03 juin M. Armand SCHERMESSER, 74 ans le 29 juin M. Marcel SCHMITLIN, 74 ans le 14 septembre Mme Michèle FOURNIER, 74 ans le 20 septembre Mme Gilberte DANGEL, 74 ans le 24 septembre M. Claude GRUNDRICH. 74 ans le 17 octobre M. Claude FINCK, 74 ans le 27 octobre Mme Josiane BOHRER, 74 ans, le 1er novembre M. Philippe FOURNIER, 73 ans le 14 avril Mme Geneviève LATUNER, 73 ans le 19 avril M. Daniel COLLIGNON. 73 ans le 23 avril Mme Brigitte LECUYER, 73 ans le 24 avril M. Guillaume DE FANIS, 73 ans le 14 juillet M. Philippe SAILLEY, 73 ans le 09 décembre Mme Nicole ROESCH, 72 ans le 24 février Mme Claude TOUSSAINT, 72 ans le 23 juin M. Etienne WALZER, 72 ans le 08 août Mme Marie-Paule AFFHOLDER, 72 ans le 15 septembre **Mme Maria VIKOR**, 72 ans le 19 septembre Mme Germaine VILMIN, 72 ans le 30 novembre Mme Libera SCHMITT, 72 ans le 11 décembre

M. Erwin HERZOGENRATH, 78 ans le 07 août

 ~ 26

Mme Huguette SCHMITLIN, 71 ans, le 22 mars Mme Huguette DANVIN, 71 ans le 30 avril Mme Béatrice GRUNDRICH, 71 ans le 04 mai M. Bernard SCHMELTZ, 71 ans, le 23 mai Mme Marie Hélène BINDLER, 71 ans le 13 juin M. René FRICKER, 71 ans le 16 juin Mme Marie Anne COLLIGNON, 71 ans le 08 septembre Mme Christiane RUDLER, 71 ans le 17 septembre Mme Marie Thérèse HIRTH, 71 ans le 22 septembre M. Pierre MORANDI, 71 ans le 04 novembre M. Jean Marc HUTTER, 70 ans le 15 janvier M. Pascal ROESCH, 70 ans le 14 février M. Daniel RUDLER, 70 ans le 22 mars Mme Dominique SPIESS, 70 ans le 29 mars Mme Marie Thérèse EGLY, 70 ans le 13 mai M. Philippe PINGENAT, 70 ans le 05 juin Mme Denise KLING, 70 ans le 21 juin Mme Eugénie WALZER, 70 ans le 09 juillet M. Jacques BARBIER, 70 ans le 17 août M. André VIKOR, 70 ans le 05 octobre M. Maurice AUBERT, 70 ans le 26 octobre

M. Robert SIG. 75 ans le 15 avril



Nos aînés de Mortzwiller 🧩

M. Maurice SCHUFFENECKER, 90 ans le 07 mai

M. Aimé VOGT, 89 ans le 17 octobre Mme Catherine FINCK, 88 ans le 07 février Mme Madeleine REINHOLZ, 88 ans le 25 décembre Mme Marthe VOGT, 87 ans le 02 janvier Mme Cécile RINGENBACH, 87 ans le 02 février Mme Simone DANGEL, 87 ans le 29 décembre M. Antoine KUENEMANN, 80 ans le 14 août

M. Raymond RINGEISEN, 79 ans le 31 août
M. Marcel MARX, 79 ans le 31 décembre
Mme Vera AMRHEIN, 78 ans le 10 juillet
Mme Anne-Marie MARX, 78 ans le 22 juillet
M. Emilio MORELLI DI POPOLO, 78 ans le 02 octobre
M. Jean-Paul LEHMANN, 78 ans le 22 décembre
Mme Elisabeth KUENEMANN, 77 ans le 08 mars
M. Daniel CLOCHEY, 77 ans le 06 juillet
Mme Anne-Marie TSCHIRRET, 77 ans le 10 décembre
Mme Monique BUHLER, 77 ans le 13 mars
Mme Monique MORELLI DI POPOLO, 76 ans le 23 avril
M. Eugène BOEGLIN, 76 ans le 14 septembre
M. Lucien UHLEN, 75 ans le 14 janvier

M. Marcel BUHLER, 75 ans le 15 mai M. Daniel BOHL, 74 ans le 10 mars M. Léonard KELLER, 74 ans le 05 août **Mme Marie Denise THEILLER,** 74 ans le 08 septembre Mme Paulette BOEGLIN, 74 ans le 02 octobre M. Francis MEGRE. 74 ans le 14 novembre M. Mathieu GAERTNER, 74 ans le 22 novembre Mme Solange UHLEN, 73 ans le 15 mars M. Fernand WEICHELDINGER, 73 ans le 28 mars M. Jean-Claude NOLOT, 72 ans le 22 février Mme Danièle THUET, 72 ans le 27 février M. Denis DETREZ, 72 ans le 04 avril Mme Liliane KELLER, 72 ans le 15 décembre M. Jean-Paul HARTMANN, 71 ans le 04 décembre Mme Mireille SETIF, 70 ans le 07 janvier Mme Marie-Jeanne HARTMANN, 70 ans le 18 avril Mme Giliola DETREZ, 70 ans le 29 iuillet Mme Diana MEGRE, 70 ans le 26 septembre M. Bernard METZGER, 70 ans le 07 octobre Mme Charlotte BOHL, 70 ans le 04 novembre M. Claude GOLLING, 70 ans le 09 décembre

L'ensemble de la municipalité souhaite à tous les aînés un très joyeux anniversaire

Agenda **de l'année 2020**

Janvier

7 Vœux à la population à 10h15 Foyer de Soppe-Le-Haut

Crémation des sapins à 18h, rue de Guewenheim (cabane des chasseurs) à Soppe-Le-Haut

Maris

Pour Mortzwiller à la Mairie Pour Soppe-le-Haut au Foyer

22 | Elections Municipales Pour Mortzwiller à la Mairie Pour Soppe-le-Haut au Foyer































Le Haut Soultzbach

40 Rue Principale • MORTZWILLER • 68780 LE HAUT SOULTZBACH Tél : 03 89 82 52 10 • Fax : 03 89 39 03 77 mairie@le-haut-soultzbach.fr www.le-haut-soultzbach.fr et sur

Ouverture des Mairies

Lundi de 10H à 12H · 16h à 18H à Mortzwiller Mardi de 16H à 18H à Soppe-le-Haut Jeudi de 9H à 11H à Soppe-le-Haut · de 14H à 16H à Mortzwiller Vendredi de 14H à 16H à Mortzwiller · de 16H à 18H à Soppe-le-Haut